



LE PRÉFET
Philippe
Pierre-Henry MÀCCIONI
07 AOÛT 2014

SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE

LILLEBONNE

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON

QUILLEBEUF-SUR-SEINE

PETIVILLE

SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF

Légende

Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
Périmètre d'exposition aux risques du PPRT
Zones réglementées
- zones grisées "G" - périmètre des établissements à l'origine des risques
- zones rouge foncé "R" et "R+L" d'interdiction renforcée
- zones rouge clair "r" et "r+L" d'interdiction avec quelques aménagements
- zones bleu foncé "B" et "B+L" d'autorisation sous conditions
- zones bleu clair "b" et "b+L" d'autorisation sous conditions
- zones à cinétique lente "L" et "v+L" d'autorisation sous conditions
Zones de recommandations
- zones verte "v" de recommandations
Secteur d'expropriation
- secteur "Ex01" d'expropriation

0 500 1000 1500 2000 m